

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2017**

**PROCÈS-VERBAL**, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le 4 avril 2017, à 19 h 30, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire  
M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
Mme France Hamel, conseillère, district numéro 2  
Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
M. Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M. Robert Doré, directeur général  
M<sup>e</sup> Daniel Martineau, greffier  
M<sup>e</sup> Olivier Trudel, greffier adjoint

---

**PROCÈS-VERBAL**

---



**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.



**DEMANDE DE RECONSIDÉRATION**



**2017-124**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 2017-523 ASSUJETTISSANT L'OCTROI DES PERMIS DE LOTISSEMENT OU DE CONSTRUCTION À LA SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC LA VILLE POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement no 2017-523 assujettissant l'octroi des permis de lotissement ou de construction à la signature d'une entente avec la Ville pour l'exécution de travaux municipaux.

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Ont voté pour : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin  
Ont voté contre : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte  
Adoptée à la majorité



**2017-125**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2017**



2017-126

**APPROBATION DES PROCÈS-VERBAL DU 21 MARS 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**



**CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC**



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 22 MARS 2017 – RAPPORT DU MAIRE**

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance d'agglomération de Québec du 22 mars 2017.



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 AVRIL 2017 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 5 avril 2017.



2017-127

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 5 AVRIL 2017 – ORIENTATION DU CONSEIL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- PC2016-108** Adoption du document indiquant la nature des modifications que la Ville de Québec doit apporter à sa réglementation d'urbanisme, à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement R.A.V.Q. 1092
- AP2017-115** Prolongation d'un contrat pour l'entretien des groupes électrogènes d'urgence (VQ-46585)
- IN2017-006** Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et l'entretien de certaines voies publiques*
- AJ2017-005** Règlement hors cour relatif au dossier C.S. 200-17-016500-126 entre *Services Matrec inc.* et la Ville de Québec
- AJ2017-009** Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour du Québec portant le numéro 200-22-037130-069 (*Aviva compagnie d'assurance du Canada et Équipements Sigma inc. c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AJ2017-011** Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour supérieure portant le numéro 200-17-006833-065. (*Motel Le Gîte et Aviva compagnie d'assurance c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AJ2017-012** Règlement hors cour relatif à la poursuite en Cour du Québec portant le numéro 200-22-037105-061 (*RSA c. Ville de Québec et Ville de L'Ancienne-Lorette*)
- AP2017-120** Adjudication de contrats pour l'entretien sanitaire de divers bâtiments, pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2017 au 30 avril 2021 (VQ-48905)
- AP2017-136** Paiement pour les licences de radiocommunication (dossier 49011)

- A5DA2017-011** Appropriation de sommes, à même le budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations, pour la mise en valeur des parcs naturels de compétence d'agglomération
- A5GT2017-019** Modification aux règles portant sur la circulation sur le réseau artériel à l'échelle de l'agglomération concernant l'avenue Royale – Arrondissement de Beauport
- DE2017-049** Approbation du projet pilote *Artères commerciales innovantes* – Entente entre la Ville de Québec et *DimOnOff inc.*, relativement au versement d'une subvention pour la réalisation du projet *Démonstration de la technologie DimOnOff de contrôle d'éclairage sur la rue Saint-Joseph*, dans le cadre du *Programme de vitrine technologique de la Ville de Québec*
- DE2017-052** Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de servitudes réelles et perpétuelles d'égout pluvial, de chambre de clapet et de leurs accessoires, ainsi que de passage, de même qu'une servitude temporaire de construction sur trois parties du lot 2 544 438 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières
- FN2017-012** Dépôt, par la trésorière, du rapport déterminant les conclusions d'un emprunt par obligations, d'un montant de 45 000 000 \$ daté du 5 avril 2017 dont l'adjudication a été effectuée le 22 mars 2017
- RH2017-194** Modification de la nomenclature des emplois professionnels
- AJ2017-004** Règlement hors cour relatif au dossier *Ville de Québec c. Félix et Hubert Corriveau* SAI-Q-168249-1010
- AP2017-140** Adjudication d'un contrat pour l'achat de luminaires DEL (VQ-49179)
- DE2017-035** Entente entre la Ville de Québec et *Québec International, corporation de développement économique pour la région de Québec*, relativement au versement d'une subvention dans le cadre de la *Stratégie de développement économique de la Ville de Québec*
- IN2017-008** Autorisation de déposer une demande d'audience publique au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, sur l'étude d'impact au dossier *Mesures permanentes pour contrer les inondations de la rivière Lorette*
- LS2017-017** Appropriation de 7 500 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- LS2017-016** Appropriation de 33 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- BT2017-018** Appropriation de 1 033 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- A5DA2017-016** Appropriation de 65 000 \$ à même le fonds général de la Ville
- RH2017-165** *Règlement de l'agglomération modifiant le Règlement sur le régime de prestation de décès et d'invalidité de l'ancienne Ville de Québec*, R.A.V.Q. 1112
- AD2017-004** *Règlement de l'agglomération sur des travaux d'aménagement urbain accompagnant des réfections majeures de rues du réseau artériel à l'échelle de l'agglomération et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés* » R.A.V.Q. 1122

De donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



## PROPOSITIONS



2017-128

**MAIRIE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2017-520 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 560 000 \$ POUR L'ÉCLAIRAGE DE RUE INTELLIGENT AU DEL – MODIFICATION DES RÉSOLUTIONS 2016-231 RELATIVE À L'AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE 2015 ET 2017-069 RELATIVE À UNE APPROPRIATION DE 78 000 \$**

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt ni n'augmente la charge du contribuable;

CONSIDÉRANT l'excédent budgétaire de 3 142 200 \$ de l'année 2015.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la résolution 2016-231 du 17 mai 2016, affectant l'excédent de l'année 2015 au comblement d'un déficit annuel ou à une marge de manœuvre ou de sécurité, soit modifiée par l'abrogation de ses trois derniers paragraphes;

QU'une somme de 1 351 150 \$ de l'excédent budgétaire de 2015 soit affectée au paiement de la dépense visée par le *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent DEL*;

QUE le *Règlement n° 2017-520 décrétant un emprunt de 1 560 000 \$ pour l'éclairage de rue intelligent DEL* soit modifié comme suit :

- En remplaçant dans le titre du règlement le montant « 1 560 000 \$ » par celui de « 208 850 \$ »;
- En remplaçant l'article 2 par le suivant :  
« 2. Aux fins mentionnées à l'article 1, et pour pourvoir au paiement des frais contingents, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 1 560 000 \$, afin de pourvoir au paiement de cette dépense, la Ville y affecte une somme de 1 351 150 \$ provenant de l'excédent budgétaire de l'année 2015, et pour pourvoir au solde décreète un emprunt de 208 850 \$ remboursable sur 20 ans. »;

QUE la résolution 2017-069 du 21 février 2017 relative à l'appropriation d'un montant de 78 000 \$ soit modifiée comme suit :

- En remplaçant dans le titre le montant de « 78 000 \$ » par le montant de « 10 442 \$ »;
- En remplaçant dans le texte le montant de « 78 000 \$ » par le montant de « 10 442 \$ » et le montant de « 1 560 000 \$ » par le montant de « 208 850 \$ ».

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie

MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-129

**MAIRIE – MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 2017-518 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 2 068 367 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE PAVAGE SUR CERTAINES RUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES ET DE LA RÉSOLUTION 2017-043 RELATIVE À UNE APPROPRIATION DE 103 418,45 \$**

CONSIDÉRANT que l'article 564 de la Loi sur les cités et villes permet au conseil de modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt ni n'augmente la charge du contribuable;

CONSIDÉRANT l'excédent budgétaire de 3 142 200 \$ de l'année 2015;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QU'une somme de 1 791 050 \$ provenant de l'excédent budgétaire de 2015 soit affectée au paiement de la dépense visée par le *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*;

Que le *Règlement n° 2017-518 décrétant un emprunt de 2 068 367 \$ pour la réalisation de travaux de réfection de voirie et de pavage sur certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures* soit modifié comme suit :

- En remplaçant dans le titre du règlement le montant « 2 068 367 \$ » par celui de « 277 317 \$ »;
- En remplaçant l'article 2 par le suivant :  
« 2. Aux fins mentionnées à l'article 1, et pour pourvoir au paiement des frais contingents, le conseil est autorisé à dépenser une somme n'excédant pas 2 068 367 \$, afin de pourvoir au paiement de cette dépense, la Ville y affecte une somme de 1 791 050 \$ provenant de l'excédent budgétaire de l'année 2015 et pour pourvoir au solde décrète un emprunt au montant de 277 317 \$ remboursable sur 20 ans. ».

QUE la résolution 2017-043 du 7 février 2017 relative à l'appropriation d'un montant de 103 418,35 \$ soit modifiée comme suit :

- En remplaçant dans le titre de la résolution le montant de « 103 418,35 \$ » par le montant de « 13 865 \$ »;
- En remplaçant dans le texte le montant de « 103 418,35 \$ » par celui de « 13 865 \$ » et le montant de « 2 068 367 \$ » par le montant de « 277 317 \$ ».

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-130

**MAIRIE – AFFECTATION DE LA TOTALITÉ DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT DISPONIBLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2016 AU REMBOURSEMENT DE LA DETTE**

CONSIDÉRANT que le Service de la trésorerie prévoit un excédent de fonctionnement pour l'année financière 2016 dont le montant exact sera connu au moment du dépôt des états financiers vérifiés en mai 2017;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a résolu lors de l'adoption du budget 2017 d'affecter une partie (900 000 \$) de l'excédent anticipé aux dépenses de 2017;

CONSIDÉRANT que toute somme excédentaire disponible pourrait servir à diminuer la dette;

CONSIDÉRANT qu'une diminution de la dette engendrerait des économies d'intérêts et de frais de financement;

CONSIDÉRANT les droits et devoirs que l'article 52 de la *Loi sur les cités et villes* confère au maire;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Sylvain Juneau, maire

APPUYÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

ET RÉSOLU :

QUE la totalité de l'excédent de fonctionnement disponible (en surplus des 900 000 \$ déjà affectés aux dépenses de 2017) issu de l'exercice financier 2016 soit affectée au remboursement de la dette.

Ont voté pour : MM. Sylvain Juneau et Raynald Brulotte

Ont voté contre : Mmes France Hamel et Lise Lortie  
MM. Denis Côté, Guy Marcotte et Louis Potvin

Rejetée à la majorité



2017-131

**CONSEIL – CARREFOUR GIRATOIRE – INTERSECTION DE LA ROUTE DE FOSSAMBAULT ET DU 3<sup>E</sup> RANG**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1

APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE demander au ministère des Transports du Québec de sécuriser l'intersection de la route de Fossambault (Route 367) et du 3<sup>e</sup> Rang par son réaménagement sous forme d'un carrefour giratoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter





2017-132

**DIRECTION GÉNÉRALE – AIDE FINANCIÈRE POUR LE CAMP D'ÉTÉ SPÉCIALISÉ DE LAURA LÉMERVEIL ÉDITION 2017**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

DE verser 2 000 \$ pour le camp d'été spécialisé de Laura Lémerveil édition 2017;

QUE les sommes soient prises à même le budget de fonctionnement et d'autoriser les virements budgétaires pour combler la différence, s'il y a lieu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-133

**DIRECTION GÉNÉRALE – PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2017-2018**

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale, qui se déroule du 1<sup>er</sup> au 7 mai, est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « *7 astuces pour se recharger* »;

CONSIDÉRANT QUE les 7 astuces sont de solides outils visant à renforcer et à développer la santé mentale des Québécoises et des Québécois;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine s'adresse à l'ensemble de la population du Québec et à tous les milieux;

CONSIDÉRANT QUE la Semaine nous permet de découvrir que les municipalités du Québec, tout comme les citoyennes et citoyens, contribuent déjà à la santé positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE les actions favorisant la santé mentale positive relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent la Semaine de la santé mentale :

- En invitant leurs citoyennes et leurs citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne <[etrebiendanssatete.ca](http://etrebiendanssatete.ca)>;
- En encourageant les initiatives et activités organisées sur leur territoire;
- En proclamant la Semaine nationale de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

DE proclamer la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 mai 2017 Semaine de la santé mentale;

D'inviter tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisation et institutions à reconnaître les bénéfices des « *7 astuces* » pour se recharger

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-134

**TRÉSORERIE – VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET RÉAMÉNAGEMENT DE CRÉDIT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
ET RÉSOLU :

D'accepter les virements budgétaires déposés en annexe au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-135

**GREFFE – SERVITUDE – PROLONGEMENT DE LA LIGNE ÉLECTRIQUE D’HYDRO-QUÉBEC DANS LE PARC INDUSTRIEL**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
APPUYÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
ET RÉSOLU :

D'établir une servitude réelle et perpétuelle de placer, ajouter et exploiter des lignes de télécommunications et de distribution d'énergie contre une partie du lot 5 464 394 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, propriété de la Ville, tel qu'illustré comme parcelle 3 au plan annexé à la description technique d'Estelle Moisan arpenteur-géomètre, le 9 mars 2017 sous sa minute 2749, en faveur d'immeubles propriétés d'Hydro-Québec et de la Société Telus Communications, pour l'utilité du réseau électrique et de télécommunication. La servitude sera consentie pour bonnes et valables considérations dont quittance finale sera donnée à l'acte de servitude;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer l'acte de servitude pour et au nom de la Ville. L'acte pouvant contenir les clauses usuellement utilisées par Hydro-Québec et la Société Telus Communications pour établir ce type de servitude.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-136

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES N° APO-2017-002 POUR L’AUDIT TECHNIQUE MULTIDISCIPLINAIRE DE QUATRE BÂTIMENTS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat de services professionnels relatif à la réalisation d'un audit technique multidisciplinaire pour 4 bâtiments, appel d'offres n° APO-2017-002, à la firme « Groupe T.B.M. inc. » pour une somme forfaitaire de 89 000 \$ plus taxes applicables;

QUE les fonds nécessaires à l'adjudication du contrat soient puisés dans le *Règlement no REG-2016-506 décrétant un emprunt de 151 000 \$ pour la préparation du plan directeur immobilier et pour l'évaluation des bâtiments de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures*. (PJT-16-321-001E)

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-137

**GREFFE – ADJUDICATION DE CONTRAT – APPEL D’OFFRES NO 2017-009 POUR L’ENTRETIEN ET RÉPARATION DE PAVAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

D'adjuger le contrat, d'une durée de trois (3) ans (2017-2018-2019), pour l'entretien et réparation de pavage, appel d'offres no APO-2017-009, à PAVCO inc. aux prix unitaires de sa soumission du 20 mars 2017 plus taxes applicables;

QUE le conseil autorise l'ajout d'un montant de 750 \$ par année, pour couvrir des frais de contingence pour la fourniture d'accessoires municipaux;

QUE les dépenses seront engagées au fur et à mesure des besoins à même les fonds disponibles dans le budget de fonctionnement ou dans le règlement approprié.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-138

**RESSOURCES HUMAINES – ADOPTION DE LA CONVENTION COLLECTIVE AVEC LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES (FISA) BRIGADIÈRES ET BRIGADIERS SCOLAIRES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

DE conclure le renouvellement de la convention collective des brigadiers scolaires, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au projet de convention collective joint au mémoire;

D'autoriser le maire et le directeur général, ou leur remplaçant, à signer la convention collective pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-139

**LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE – CONSULTATION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'autoriser le comité du plan d'action des personnes vivant avec un handicap, représenté par Mme Mélodie Demers, technicienne en loisirs au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à procéder à une consultation auprès des citoyens vivant avec un handicap sur le territoire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures en juin 2017.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-140

**GESTION DU TERRITOIRE – RECOMMANDATION DE PAIEMENT – SEL DE DÉGLAÇAGE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil recommande le paiement de 25 527,73 \$, taxes incluses, au nom de Sel Warwick inc.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



2017-141

**GESTION DU TERRITOIRE – APPROBATION DES PLANS MODIFIÉS DU DÉVELOPPEMENT DE LA RUE DE LA VALÉRIANE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1  
APPUYÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
ET RÉSOLU :

QUE le conseil approuve les plans et devis modifiés du développement de la rue de la Valériane joints au mémoire.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**MOTIONS ET RÈGLEMENTS**



2017-142

**AVIS DE MOTION RELATIF AU RÈGLEMENT N° 2017-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA/A-56 AU PLAN DE ZONAGE**

Avis de motion est, par les présentes, donné par Monsieur Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage.*





2017-143

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N° 2017-525 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 480-85 AFIN DE MODIFIER LA ZONE RA/A-56 AU PLAN DE ZONAGE**

Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1, déclare qu'il a directement ou indirectement un intérêt particulier dans ce dossier et qu'en conséquence, il s'abstiendra de participer aux délibérations sur cette question, et de voter ou de tenter d'influencer le vote sur celle-ci. Il mentionne la nature générale de son intérêt dans le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet du *Règlement n° 2017-525 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin de modifier la zone RA/A-56 au plan de zonage.*

Adoptée à l'unanimité, le président et Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1, s'abstenant de voter



2017-144

**ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2017-524 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 157 900 \$ POUR L'AMÉLIORATION DES INFRASTRUCTURES TECHNOLOGIQUES DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5  
APPUYÉ PAR : Madame France Hamel, conseillère, district numéro 2  
ET RÉSOLU :

D'adopter le *Règlement n° 2017-524 décrétant un emprunt de 157 900 \$ pour l'amélioration des infrastructures technologiques de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil au moins deux jours ouvrables avant la séance et les membres présents déclarent l'avoir lu.

Adoptée à l'unanimité, le président s'abstenant de voter



**PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

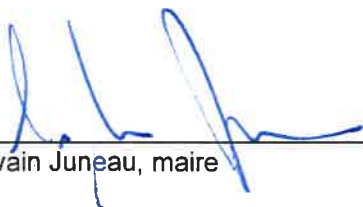


**PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**



**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 21 h 39.

  
Sylvain Juneau, maire

  
Daniel Martineau, greffier